



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 15420

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Des Esgaulx attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le mandat à effet posthume prévu par les articles 812 et suivants du code civil. Lorsqu'un tel mandat est envisagé dans le cadre d'une entreprise individuelle commerciale, plusieurs questions se posent. Elle lui demande, en premier lieu, qui du mandataire et/ou des héritiers doit être immatriculé ou mentionné au RCS, et en second lieu, quelle est l'étendue de la responsabilité du mandataire ou des héritiers à l'égard des tiers.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15420

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 684

Question retirée le : 7 octobre 2008 (Fin de mandat)